

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 13
Excusés	: 05
Absents	: 01
Représentés	: 04

SEANCE DU 9 MARS 2023

OBJET :

Autorisation de signature des contrats relatifs aux ateliers financés par la Caisse des Écoles

Sur convocation adressée le 11 janvier 2023 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 9 mars 2023, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (13) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Roger GIBERT, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Sonia HADDAR, Madame Christine LIOTARD, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

EXCUSÉS : (5) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Christelle PRINCE, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD.

ABSENTS : (1) Madame Charlotte BAELDE.

REPRESENTÉS : (4) Madame Patricia BADIAS donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Nicole GIBERT donne pouvoir à Monsieur Roger GIBERT, Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h10.

Adoption à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES ATELIERS 2023/2024

Chaque année, la Caisse des Écoles propose des ateliers culturels et des prestations de services aux jeunes montrougiens scolarisés dans les écoles de Montrouge et dans les accueils de loisirs. Ces actions font l'objet d'ouvertures de crédits au budget en cours.

Les ateliers d'initiation musicale et d'arts plastiques n'ont pas été renouvelés en 2022.

Lors du Conseil d'Administration du 14 septembre 2021, les administrateurs ont décidé de remplacer les ateliers culturels par un appel à projet destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge. Il s'agit de valoriser les initiatives des enseignantes et enseignants en faveur des Actions Culturelles, du Bien Manger et de l'Éducation Numérique et de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

Un montant de **68 958,00 €** était alloué aux **ateliers pour l'année scolaire 2021/2022**, en raison de l'excédent 2021 reporté.

La Caisse des Écoles a financé 20 projets engagés par les écoles dans le cadre du dispositif d'appel à projets 2021-2022 pour un budget total de **27 654,80 €**.

Pour l'année 2022-2023, 27 projets ont été présentés par les écoles. Tous les projets ont été validés et la plupart sont d'ores et déjà en cours d'exécution. Pour l'ensemble de ces projets le budget s'élève à **25 652,00 €**.

Au regard des projets à venir cette année et pour la rentrée 2023-2024, et en raison de l'excédent reporté sur l'exercice 2023, il paraît opportun de pérenniser ce dispositif et les ateliers décidés en commissions.

Pour 2023, le montant estimé pour l'ensemble de ces actions s'élève à 73 177 €.
--

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser le Président à signer les contrats pour les ateliers et/ou actions retenues par la Caisse des Écoles pour l'année 2023/2024, dans la limite des crédits inscrits au budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées, et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu le statut de la Caisse des Ecoles de Montrouge en vigueur,

Vu le Budget de la Caisse des Ecoles,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les ateliers et actions financés par la Caisse des Écoles en faveur des élèves montrougiens des écoles primaires publiques pour l'année 2023/2024,

Article 2 : **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget,

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer les contrats correspondant à chaque atelier.

Article 4 : **HABILITE**, d'une façon générale, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Fait et délibéré à la date du 9 mars 2023

Ont signé les Membres présents



Le Président

Etienne LENGEREAU

Le présent acte a été reçu
en préfecture le3.AVR. 2023

Publié le3.AVR. 2023